

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 13 OCTOBRE 2023, À 19 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN BERNIER, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #2 - Poste Vacant
Siège #3 - Poste Vacant
Siège #4 - Josiane Tanguay
Siège #5 - Sylvia Fortin
Siège #6 - Maxime Vachon

Est/sont absent(e)s

Siège #1 - Pierre Lantagne

Les membres présents forment le quorum. Caroline Bernier, Directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire.

UN AVIS SPÉCIAL D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 OCTOBRE 2023 A ÉTÉ ADRESSÉ À TOUS LES ÉLUS ABSENTS LE 06 OCTOBRE 2023 À 20 HEURES.

APRÈS LA VÉRIFICATION DU QUORUM ET DE LA PUBLICATION DE L'AVIS SPÉCIAL, LE MAIRE DÉCLARE LA SÉANCE OUVERTE.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

La prière est la suivante :

Souverain Maître de l'univers, Dieu éternel et tout puissant, de qui vient tout pouvoir et de qui découle toute sagesse, daignez regarder d'un oeil favorable ceux qui sont ici rassemblés devant vous, pour travailler au bien-être et à la prospérité de notre Municipalité.

Daignez nous accorder la grâce de ne rien décider qui ne soit en tout conforme à votre volonté sainte, de la rechercher avec sagesse, de la connaître avec certitude et de l'accomplir courageusement et parfaitement, pour la gloire et l'honneur de votre nom adorable et pour le bien-être véritable de ceux dont nous sommes les mandataires.

Amen

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Séance du 13 octobre 2023

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 1er septembre 2023**
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 22 septembre 2023**
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
 - 4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois**

- 4.2 - Dépôt du rapport trimestriel des états comparatifs des revenus et dépenses
- 4.3 - Augmentation de la marge de crédit
- 4.4 - Acceptation du financement des coûts des travaux de la rue Principale par l'excédent de fonctionnements non affecté
- 4.5 - Prévisions budgétaires 2024 - Régie intermunicipale des déchets de CJLLR
- 4.6 - Acceptation du transfert de fonds du compte ET3 à la Caisse Desjardins
- 4.7 - Prévisions budgétaires 2024 - Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins
- 4.8 - Résiliation de la résolution 196-09-2021
- 5 - LÉGISLATION
 - 5.1 - Demande d'autorisation de la MRC pour utiliser l'ancienne emprise ferroviaire
 - 5.2 - Acceptation de l'entente de collaboration dans les situations d'insalubrité morbide
 - 5.3 - Projets de règlements de modification au Schéma d'aménagement et de développement 142-23 et 143-23
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE
 - 6.1 - Compte-rendu du directeur incendie
 - 6.2 - Acceptation de la soumission de L'Arsenal
- 7 - VOIRIE TRANSPORT
 - 7.1 - Rapport du Directeur des travaux publics
 - 7.2 - Acceptation de la soumission de la firme Stantec pour la préparation des devis
 - 7.3 - Résiliation de la résolution 91-05-2023
 - 7.4 - Présentation de la problématique de poussière de la Grande-Ligne
 - 7.5 - Acceptation du paiement pour les travaux de la rue Principale par Excavations Pavages de Beauce Itée.
- 8 - ASSAINISSEMENT
 - 8.1 - Puits du bureau municipal
 - 8.2 - Eau de la salle JA NADEAU
- 9 - ÉGOUT
 - 9.1 - Acceptation de la soumission pour la mesure des boues
- 10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
 - 10.2 - Garderie
 - 10.3 - Acceptation de la candidature au sein du Comité consultatif d'urbanisme
 - 10.4 - Réservation des heures de l'inspecteur en bâtiments de la MRC des Etchemins
- 11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 11.1 - Rapport des activités de loisirs
 - 11.2 - Point marquant de la bibliothèque
- 12 - VARIA
 - 12.1 - Assurances Centre des Loisirs
 - 12.2 - Dossier Escouade Canine
 - 12.3 - Demande de la FADOQ pour le programme "Nouveaux Horizons"
 - 12.4 - Char allégorique
 - 12.5 - Demande de participation par l'Essentiel des Etchemins
 - 12.6 - Point d'information
 - 12.7 - Points d'information sur le PSPS
 - 12.8 - Plainte de citoyen
 - 12.9 - Présentation et acceptation du projet "Chefs d'oeuvres"
- 13 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 1er septembre 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvia Fortin.
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 1er septembre 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

3.2 - Séance extraordinaire du 22 septembre 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josiane Tanguay.
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable la liste des dépenses du mois, et déclarent avoir reçu réponse à leurs questions:

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon.
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, d'une somme de 139 838.66 \$ soit acceptée et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE

4.2 - Dépôt du rapport trimestriel des états comparatifs des revenus et dépenses

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvia Fortin.
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le rapport semestriel des états comparatifs des revenus et dépenses présenté aux membres du conseil municipal, comme le veut l'article 176.4 du Code municipal, soit accepté.

ADOPTÉE

169-10-2023

4.3 - Augmentation de la marge de crédit

CONSIDÉRANT QUE les disponibilités budgétaires de la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford sont limitées;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucuns frais supplémentaires pour l'augmentation

de la marge de crédit;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josiane Tanguay.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le montant permis de la marge de crédit soit augmenté à 275 000 \$ au taux préférentiel en vigueur;

QUE la Directrice générale greffière-trésorière et le maire soient autorisés à signer le document relatif à l'augmentation de la marge de crédit avec la Caisse Desjardins des Etchemins.

ADOPTÉE

170-10-2023

4.4 - Acceptation du financement des coûts des travaux de la rue Principale par l'excédent de fonctionnements non affecté

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la rue Principale sont en cours;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation du coût pour la TECQ n'incluait pas les honoraires professionnels et les intérêts sur emprunt temporaire;

CONSIDÉRANT QUE la portion financée par la TECQ s'élève à 477 400.00 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est possible qu'il y ait une portion payable par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvia Fortin.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la portion des coûts non financés par la TECQ pour les travaux de la rue Principale soit financée par l'excédent de fonctionnements non affecté.

ADOPTÉE

171-10-2023

4.5 - Prévisions budgétaires 2024 - Régie intermunicipale des déchets de CJLLR

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des déchets de CJLLR ont été déposées à la table du Conseil municipal pour l'année financière 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josiane Tanguay.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prévisions budgétaires soient et sont acceptées;

QUE la dépense inhérente pour le budget 2024 de la Municipalité soit et est autorisée, soit un montant de 36 051.00\$ pour la Régie intermunicipale des déchets de CJLLR.

ADOPTÉE

Note : L'an dernier le montant de la Régie intermunicipale des déchets de CJLLR était 30 214 \$.

172-10-2023

4.6 - Acceptation du transfert de fonds du compte ET3 à la Caisse Desjardins

CONSIDÉRANT QUE nous voulons retarder la prise du prêt temporaire pour le paiement des comptes;

CONSIDÉRANT QUE nous avons un montant de 105 857.91\$ dans le compte ET3 à la Caisse Desjardins des Etchemins;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Madame Caroline Bernier, Directrice générale greffière-trésorière, soit et est autorisée à transférer un montant de 100 000.00\$ du compte ET3 au compte régulier épargne avec opérations à la Caisse Desjardins des Etchemins.

ADOPTÉE

173-10-2023

4.7 - Prévisions budgétaires 2024 - Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins ont été déposées à la table du Conseil municipal pour l'année financière 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvia Fortin.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les prévisions budgétaires soient et sont acceptées;

QUE la dépense inhérente pour le budget 2024 de la Municipalité soit et est autorisée, soit un montant de 4 133.00 \$ pour la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins.

ADOPTÉE

Note : Le montant de l'an dernier pour la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides des Etchemins était aussi de 4 133 \$.

174-10-2023

4.8 - Résiliation de la résolution 196-09-2021

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 196-09-2021 sur la modification des coûts pour l'acquisition d'une génératrice fixe pour la salle J.A.-Nadeau, salle en cas de sinistre pour la sécurité civile doit être modifiée;

CONSIDÉRANT QU'il y a changement aux sources de financement de ladite génératrice;

CONSIDÉRANT QU'une partie du montant a été payé par la subvention de l'Agence 911 et que l'autre partie devait être payée par la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles immédiatement par le PRABAM en remplacement de la TECQ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josiane Tanguay.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la dernière partie soit payée par le PRABAM et non la TECQ;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée;

QUE la résolution 196-09-2021 soit et est résiliée et remplacée par la résolution numéro 174-10-2023.

ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

175-10-2023

5.1 - Demande d'autorisation de la MRC pour utiliser l'ancienne emprise ferroviaire

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins veut aménager un corridor récréotouristique sur l'emprise ferroviaire abandonnée du MTQ, sur l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'usage souhaité "Classe Activités récréatives extensives (Ra)" est autorisé dans toutes les zones où se situe l'emprise ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE ce corridor sera utilisé comme corridor récréotouristique;

CONSIDÉRANT QUE le projet nécessite une autorisation à des fins autres qu'agricoles de la Commission de protection du territoire agricole;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'autorisation unique devra être déposée pour chacune des municipalités dont une portion du corridor est en zone agricole (Sainte-Rose-de-Watford, Lac-Etchemin, Sainte-Justine et Saint-Camille-de-Lellis);

CONSIDÉRANT les critères formulés à l'article 62 de *la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* :

1^{er} Le potentiel agricole des lots concernés et ceux du secteur environnant est majoritairement de classe 4 à 5 avec des limitations en raison de la topographie et de la présence de pierrosité;

2^e Une autorisation à des fins récréotouristiques n'aura pas d'impact sur les activités agricoles existantes et leur développement;

3^e L'autorisation n'entraînera pas de contraintes aux entreprises agricoles existantes suite à l'application des règlements en matière d'environnement et d'activités agricoles puisque le corridor récréotouristique n'est pas considéré comme un immeuble protégé;

4^e Il n'existe pas d'espaces appropriés hors de la zone agricole pour la réalisation du projet que la MRC souhaite sécuritaire. Le corridor récréotouristique doit être en site propre;

5^e L'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise, l'emprise ferroviaire cohabite depuis plusieurs années avec les activités agricoles;

6^e L'autorisation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

7^e L'aménagement éventuel de ce corridor pourra avoir des retombées économiques pour toute la région.

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation est conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon.
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par la MRC des Etchemins afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, et plus spécifiquement pour l'aménagement d'un corridor récréotouristique, les lots identifiés en annexe A au tableau 1.

ADOPTÉE

CONSIDÉRANT QUE l'entente de collaboration dans les situations d'insalubrité morbide entre les municipalités des Etchemins, la MRC des Etchemins, le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches et la Sûreté du Québec, datant de 2011, a été mise à jour par le CISSS-CA;

CONSIDÉRANT QUE les 13 municipalités du territoire désignent la MRC comme signataire de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités se doivent de respecter les termes de ladite entente;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josiane Tanguay.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les membres du Conseil de la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford autorisent Madame Judith Leblond, directrice générale de la MRC des Etchemins, à signer l'entente de collaboration dans les situations d'insalubrité morbide.

ADOPTÉE

5.3 - Projets de règlements de modification au Schéma d'aménagement et de développement 142-23 et 143-23

Point d'information :

Vous trouverez ci-joint les documents relatifs à l'adoption des projets de règlements 142-23 et 143-23 visant à modifier le SADR de la MRC des Etchemins.

142-23: Adoption du projet de règlement 142-23 visant à modifier le règlement 78 05 relatif au schéma d'aménagement et de développement afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Sainte-Sabine pour combler des besoins en espace industriel et adoption du document prévu à l'article 53.11.4.

143-23: Adoption du projet règlement 143-23 visant à modifier le règlement 78-05 relatif au schéma d'aménagement et de développement afin de réaffecter et relocaliser l'aire de conservation du Mont-Orignal et adoption du document prévu à l'article 53.11.4.

Le conseil de tout organisme partenaire **peut ((et non « doit »))**, dans les 45 jours qui suivent la transmission faite conformément à l'article 49, **donner son avis sur le projet de règlement.**

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du directeur incendie

Monsieur le Maire fait lecture du rapport du Directeur incendie pour les activités réalisées au cours du dernier mois.

177-10-2023

6.2 - Acceptation de la soumission de L'Arsenal

CONSIDÉRANT QUE l'échelle du camion incendie n'a pas passé le test d'inspection;

CONSIDÉRANT QUE l'échelle du camion est trop vieille;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie L'Arsenal a fait une soumission pour l'achat d'une nouvelle échelle;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la soumission de la compagnie L'Arsenal est acceptée au montant de 1 095.00\$ avant taxes;

QUE Monsieur Richard Fauchon, Directeur incendie soit autorisé à commander ladite échelle;

QUE la dépense inhérente soit et est acceptée.

ADOPTÉE

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur le Maire présente les points marquants du rapport du Directeur des travaux publics.

Les membres du Conseil municipal ont reçu le rapport de travail du Directeur des travaux publics.

178-10-2023

7.2 - Acceptation de la soumission de la firme Stantec pour la préparation des devis

CONSIDÉRANT QUE nous devons faire faire les ponceaux numéro 1, numéro 2 et numéro 17;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour leur fabrication sont inclus dans la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE les plans de cesdits ponceaux ont déjà été réalisés par la firme Stantec;

CONSIDÉRANT QUE les Conseillers municipaux déclarent avoir pris connaissance de la soumission de la firme Stantec;

CONSIDÉRANT QUE les devis sont nécessaires dans ce projet étant donné que les ponceaux touchent à des cours d'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les devis soient réalisés par la firme Stantec au coût de 4 100.00\$;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée;

ADOPTÉE

179-10-2023

7.3 - Résiliation de la résolution 91-05-2023

CONSIDÉRANT QU'une résolution portant le numéro 91-05-2023 a été acceptée lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de la résolution, soit la réparation du pont par un rapport de la MTQ, était erroné, les réparations à faire étaient déjà faites et aucune demande de la MTQ n'avait été faite pour changer le plancher;

CONSIDÉRANT QUE le bois a été déjà acheté et sera entreposé;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvia Fortin.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le bois acheté sera entreposé pour d'autres travaux à la Municipalité.

ADOPTÉE

7.4 - Présentation de la problématique de poussière de la Grande-Ligne

Point d'information :

Présentation de la lettre de résidents du secteur des Carrières Sablières, route de la Grande-Ligne Nord, Poliquin et Rang 2 Est.

180-10-2023

7.5 - Acceptation du paiement pour les travaux de la rue Principale par Excavations Pavages de Beauce Itée.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford a reçu de son ingénieur Stantec Experts-conseils Itée la recommandation de paiement no 1 fournie par l'entrepreneur Excavations Pavages de Beauce Itée relativement au projet de réfection de la rue Principale, projet numéro:158140421;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford accepte l'excédent de coûts soit 10 712.25\$ avant taxes pour la correction de l'instabilité sous la chaussée existante dans le secteur au bas de la rue Principale qui est inclus au montant du paiement no 1;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE Madame Caroline Bernier, Directrice générale greffière-trésorière procède au paiement no 1 des travaux de réfection de la rue Principale pour un montant de 164 339.71\$, taxes incluses, incluant la retenue contractuelle (10%) , la retenue temporaire en attendant les résultats de laboratoire et les taxes; (N/réf:158140421), à l'entreprise Excavations Pavages de Beauce Itée;

QUE la dépense inhérente soit et est acceptée.

ADOPTÉE

8 - ASSAINISSEMENT

8.1 - Puits du bureau municipal

Point d'information :

Après avoir fait des tests de vérification du débit du puits du bureau municipal, quelques solutions sont proposées par l'ingénieur de la firme Stantec.

Le document est joint et les élus en ont pris connaissance.

8.2 - Eau de la salle JA NADEAU

Point d'information :

Le dossier de la Salle JA Nadeau est maintenant terminé.

Les documents joints sont les derniers à être reçus soit :

- L'avis d'exemption par le ministère de l'Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

- Le certificat d'analyse de l'eau.

9 - ÉGOUT

181-10-2023

9.1 - Acceptation de la soumission pour la mesure des boues

CONSIDÉRANT QUE la mesure des boues doit s'effectuer le plus tôt possible;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de Services Tech. et formation en eau et Aquatech;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josiane Tanguay.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les services de la compagnie Services Tech. et formation en eau est acceptée au montant de 2 739.04\$ taxes incluses;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

Le Maire fait le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC.

10.2 - Garderie

Point d'information :

Informations sur le projet de la Garderie :

- Le local n'était pas prêt pour décembre 2023 (la première exigence à respecter);
- Nous restons sur la liste pour l'autre année;
- Un suivi devra être fait à ce sujet.

182-10-2023

10.3 - Acceptation de la candidature au sein du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un poste au Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'une candidature a été reçue à la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford pour le poste en question, soit monsieur Danny Champagne;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sylvia Fortin.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la candidature de Monsieur Danny Champagne soit retenue pour une période de deux ans, soit jusqu'en juin 2025, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

183-10-2023

10.4 - Réserve des heures de l'inspecteur en bâtiments de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réserver les heures de l'inspecteur en bâtiments de la MRC des Etchemins pour l'année financière 2024;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josiane Tanguay.

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford réserve 300 heures à la MRC pour les services d'un inspecteur en bâtiments pour l'année financière 2024;

QUE les autres conditions au dossier demeurent inchangées;

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Rapport des activités de loisirs

Les Conseillers municipaux font état des activités et travaux réalisés au sein des différents comités auxquels ils participent.

11.2 - Point marquant de la bibliothèque

Point d'information :

Nous tenons à féliciter Madame Josiane Tanguay de Sainte-Rose-de-Watford, conseillère et bénévole à la bibliothèque municipale pour son lancement de livre qui s'est déroulé à la bibliothèque le vendredi 22 septembre 2023.

Bravo pour son implication importante et appréciée tout au long de l'année et des souhaits de succès avec son nouveau livre "Les rêves".

12 - VARIA

12.1 - Assurances Centre des Loisirs

Point d'information:

Remis à l'assemblée du conseil du 3 novembre 2023.

12.2 - Dossier Escouade Canine

Point d'information :

Un propriétaire d'un chien domicilié à Sainte-Rose-de-Watford a eu un avertissement de monsieur Kaleb de l'Escouade Canine le 6 septembre 2023:

Garder le chien en laisse - vérifier la laisse pour qu'elle soit assez forte pour le type de chien - Ne pas laisser le chien sans être attaché à l'extérieur - Ne pas laisser le chien aller sur d'autres terrains - Éviter les contacts avec d'autres chiens - Éviter les contacts avec des personnes lors des marches.

12.3 - Demande de la FADOQ pour le programme "Nouveaux Horizons"

Point d'information :

La FADOQ demande une subvention au programme "Nouveaux Horizons" pour l'aménagement d'un nouveau terrain de pétanque.

Une lettre d'appui a été demandée par la FADOQ pour demander la subvention.

12.4 - Char allégorique

Point de discussion:

Il faut prendre une décision quant aux suites concernant le char allégorique.

12.5 - Demande de participation par l'Essentiel des Etchemins

Point d'information :

Demande de participation de notre Municipalité pour la cueillette de la Solidarité, Guignolée des médias Bellechasse-Etchemin.

Acceptation par le Conseil municipal de pouvoir installer une boîte de cueillette pour la Guignolée.

12.6 - Point d'information

Point d'information :

La Table Action Solidarité Bellechasse (TASB) souhaite souligner la Journée Internationale contre la pauvreté, le 17 octobre prochain. Pour l'occasion, la CDC Bellechasse invitera les organismes communautaires et leurs utilisateurs à une conférence de Jean-Marie Lapointe, qui s'intitule Face à la rue. L'événement aura pour thème: Les différents visages de la pauvreté: Mardi le 17 octobre, de 18 hres à 21 hres. Maison de la culture de Bellechasse.

J'aimerais savoir si vous êtes intéressés et si oui combien de personnes ? Il me faudrait une réponse d'ici mercredi prochain.

Merci et bonne semaine!

Annie Brassard, directrice

Téléphone : 418 642-5627 poste 102

491, route 277 Saint-Léon-de -Standon G0R 4L0

1265, route Bégin Saint-Anselme G0R 2N0

12.7 - Points d'information sur le PSPS

Point de discussion :

Quels sont les projets souhaités et envisageables en lien avec le PSPS pour 2024.

Nous avons un budget approximatif de 30 000\$ en 2024 (17 000\$ restant 2023).

Il est suggéré :

- Sentier de marche (endroit, longueur, etc. à déterminer)

- Galerie d'observation: il est à noter que si la galerie est faite par un constructeur ayant une licence de la RBQ, nous n'avons pas besoin d'architecte ni d'ingénieur. (18 000\$ voir Municipalité de Saint-Jules).

- Autres ...

12.8 - Plainte de citoyen

Point d'information :

Lecture d'une plainte d'un citoyen concernant les travaux de la rue Principale.

CONSIDÉRANT QUE la présentation complète du projet *Chefs d'oeuvres', soit la réalisation d'une oeuvre d'art public extérieur a été faite, bien vue et comprise par les membres du Conseil présents;

CONSIDÉRANT QUE les artistes de Maheux et Mercier, en collaboration avec l'entrepreneur monsieur Jeannot Provençal, de Précisions Provençal comme partenaire au projet, ont présenté la proposition d'oeuvre d'art public extérieure en conformité avec les ententes prises avec le Gouvernement du Québec et la MRC des Etchemins en regard à l'entente de développement culturel;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Josiane Tanguay.

ET ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE le projet "Oeuvre d'art public extérieure" soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

13 - PÉRIODE DE QUESTIONS

14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé:

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maxime Vachon.
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 20h33.

ADOPTÉE

Jean Bernier
Maire

Caroline Bernier
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Jean Bernier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Bernier
Maire